INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

COVÉA FLEXIBLE ISR

Code ISIN Actions C : FR0000002164

SICAV gérée par COVÉA FINANCE, société de gestion du Groupe COVÉA

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM a pour objectif d'optimiser, dans le cadre d'une gestion active et discrétionnaire et sur un horizon de placement recommandé de 5 ans, le rendement du portefeuille à travers une allocation flexible d'actifs (actions et produits de taux) sélectionnés dans l'univers des valeurs des pays de l'Espace Economique Européen, Royaume-Uni et Suisse sur la base de critères extra-financiers et financiers selon une approche socialement responsable (ISR). L'objectif de gestion n'est pas compatible avec l'existence d'un indicateur de référence qui ne pourrait qu'entraîner une mauvaise compréhension du porteur. Pour l'appréciation des critères extra-financiers, l'équipe de gestion s'appuie sur différents filtres. En amont, les deux composantes du portefeuille (actions et taux) intègrent systématiquement la politique d'exclusion globale de la Société de gestion disponible sur son site internet. Ensuite, le filtre ISR déterminé à partir d'un système de notation interne de l'équipe de Recherche interne (ou sur celle d'un prestataire de données externe en cas d'indisponibilité de la notation) porte sur l'appréciation des trois critères suivants : le respect des ressources humaines (par exemple, l'amélioration continue des conditions de santé/sécurité etc.) le respect de l'environnement (par exemple, contribution au changement climatique etc.) et la gouvernance d'entreprise (équilibre des pouvoirs etc.). L'équipe d'analyse établit une note moyenne globale de 0 à 1 (0 correspondant à la moins bonne note et 1 à la meilleure). Les sociétés ayant les moins bonnes notes ne seront pas retenues par l'équipe de gestion selon une approche "best in universe" consistant à privilégier les sociétés les mieux notées d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité. La méthodologie ISR appliquée à l'ensemble des Sociétés, OPCVM et FIA composant le portefeuille couvre 90% minimum du portefeuille. La Société de gestion procède ensuite à leur analyse financière. L'OPCVM suit ainsi la stratégie d'investissement globale de la Société de gestion en s'appuyant sur les Perspectives Economiques et Financières ("PEF") qui présentent trois fois par an les scénarios macro-économiques par zone et par pays ainsi que sur les comités de gestion concernés par les différentes classes d'actifs. Le portefeuille peut être exposé, dans une fourchette de 0 à 100% de l'actif net, aux actions et/ou valeurs assimilées de sociétés ayant leur siège social dans les pays de l'Espace Economique Européen (y compris le Royaume-Uni) et Suisse, de toutes tailles de capitalisation. Le portefeuille peut être également exposé aux instruments de taux des marchés des pays de l'Espace Economique Européen, du Royaume-Uni et de Suisse dans une fourchette de 0 à 100 % maximum de l'actif net issus d'émissions privées et/ou autres dettes publiques (hors Etats) et parapubliques (supranationales, collectivités locales/agences). Dans cette fourchette, l'équipe de gestion peut recourir à des obligations avec des caractéristiques extra-financières (obligations sociales/ obligations durables/obligations vertes). Les investissements dans des dettes d'Etat (hors obligations vertes) se font dans la limite maximale de 70% maximum du portefeuille pour les instruments faisant l'objet d'une évaluation ESG (50% max. pour les dettes d'Etat non évaluées ESG). Le recours aux obligations vertes se fait, indépendamment de la nature de l'émetteur (privé ou public), dans la limite de 100% maximum de l'actif net. Afin d'évaluer les obligations à caractéristiques extra-financières, l'équipe de Recherche interne attribue une note ESG à l'émetteur et s'assure, selon la caractéristique extra-financière de l'obligation qu'elle participe au financement de projets environnementaux, sociaux et /ou durables en se fondant sur une grille de vérification interne et, le cas échéant, sur la base d"opinions d'agences ou sociétés de notation extra-financières indépendantes ("*Second Party Opinion*") et/ou de standards de référence (ex : "*Green Bonds Principles*", "*Social Bonds Principles*" et/ou "*Sustainability Bonds Principles*" de l'ICMA).

Les instruments de taux n'ont pas à atteindre un niveau de notation minimum et peuvent ne pas être notés. Les investissements en obligations de catégorie spéculative ou sur des titres non notés sélectionnés par la Société de gestion, après étude de l'émetteur concerné et avis favorable du comité crédit, sont limités à 20% maximum de l'actif net. La Société de gestion ne recourt pas, de façon exclusive et mécanique, aux notations financières des agences et met en œuvre sa propre analyse interne. La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 à 8. L'OPCVM peut être exposé au risque de change à hauteur de 40% maximum de son actif net.

L'OPCVM peut avoir recours dans une limite de 100% maximum de l'actif net à des instruments financiers à terme (futures, change à terme) négociés sur les marchés réglementés et/ou organisés ou de gré à gré, français et/ou étrangers dans la limite d'engagement de 100% de l'actif net dans un but de couverture des risques actions, taux/crédit et/ou change. L'OPCVM peut avoir recours à des titres intégrant des dérivés dans la limite de 20% maximum de l'actif net dans le but de couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques actions, de taux/crédit, change ; le recours aux obligations "callable"/"puttable" pouvant atteindre 100% maximum de l'actif net.Le résultat net et les plus-values réalisées nettes de l'OPC seront systématiquement réinvestis pour les actions « C ».

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés auprès de Caceis Bank chaque jour ouvré avant 13h. Ils sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative calculée le lendemain (J+1) à partir des cours de clôture du jour de souscription/rachat (J) et datée de J.Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

Le niveau de risque de l'OPCVM reflète le risque des marchés des actions françaises et européennes sur lesquels l'OPCVM est exposé.

Les données historiques utilisées pour le calcul du niveau de risque pourraient ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée à votre fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Les risques importants pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur sont les suivants :

Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du fonds.

Risque de liquidité : il représente le risque éventuel lié à la volatilité des cours des actions des petites et moyennes capitalisations et aux marchés de pays émergents.

Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés : L'utilisation d'instruments dérivés peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre portefeuille.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1,00 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,50 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le **31 décembre 2021**. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

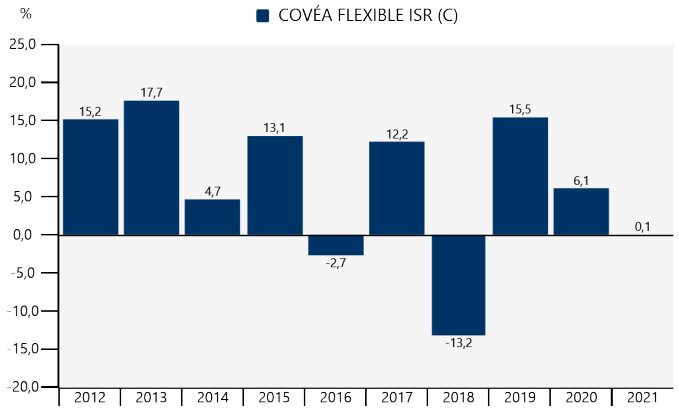
• Les commissions de performance

• Les coûts d'intermédiation du portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée/sortie acquittés par le fonds lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « Frais et commissions » située dans le prospectus de votre fonds disponible sur simple demande auprès de Covéa Finance.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Performances passées



Année de création de l'OPC : **2001**

Devise : EUR

Les calculs des performances sont réalisés coupons nets réinvestis (le cas échéant) et frais courants inclus.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

13/03/2019 : modification de la stratégie d'investissement. Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC : Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents periodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas – 75008 Paris courriel : communication@covea-finance.fr.

La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance sur le site www.covea-finance.fr.

Ces mêmes informations concernant d'autres parts de cet OPC peuvent être obtenues dans les mêmes conditions.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance à l'adresse www.covea-finance.fr. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

Fiscalité : Selon le régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.La responsabilité de Covéa Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Cet OPC est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Covéa Finance, société de gestion de portefeuille, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 08 juillet 2022.